

AIPR - ENCADRANT

FORMATION COURTE



OBJECTIFS

Cette formation permet de :

- > Apprendre la réglementation liée aux travaux à proximité des réseaux
- > Identifier les risques métier pour adapter les méthodes de travail
- > Préparer et obtenir l'examen AIPR sous forme de QCM

Public & Pré-requis

> Public :

- Personnel encadrant (chef d'équipe, de chantier ou conducteur de travaux intervenant à proximité de réseaux aériens et/ou enterrés)

> Pré-requis :

- Avoir 18 ans minimum
- Savoir lire et écrire en français
- Connaissance de base d'utilisation d'ordinateur ou tablette

Lieux de la formation

- > CFPPA de Chartres - La Saussaye

Nombre de participants

- > Nombre minimum de participants : **6**
- > Nombre maximum de participants : **15**

CONTENU ET DÉROULEMENT DE LA FORMATION

Partie 1

- > Pourquoi l'AIPR, présentation du contexte réglementaire
- > Les différents acteurs, leurs rôles et leurs obligations respectives
- > Les procédures de mise en place (DT suivie par DT-DICT conjointe, ATU)
- > Les règles spécifiques de prévention selon les types de travaux
- > La responsabilité des acteurs et les sanctions applicables

Partie 2

- > La mise en oeuvre du chantier
- > Les documents nécessaires
- > Les piquetages et les marquages au sol
- > Les actions de prévention avant le démarrage des travaux
- > Le guide technique : présentation et mode d'emploi conditions, responsabilités et déclaration d'un arrêt de chantier
- > Consignes spécifiques pour les travaux urgents «ATU» (Avis de Travaux Urgents)

Partie 3

- > Préparer son intervention
- > Savoir reconnaître les différents types de réseaux et leurs caractéristiques
- > Les différentes classes de plan
- > Lecture de plan et nomenclature des réseaux
- > Les méthodes existantes pour le repérage des réseaux
- > Règles de sécurité lors de travaux à proximité des réseaux

Partie 4

- > Travailler à proximité des réseaux
- > Règles d'organisation du chantier pour assurer la sécurité lors des interventions à proximité des réseaux
- > Les risques liés au travail à proximité des réseaux, l'apport éventuel des exploitants
- > Les méthodes et moyens à employer selon les risques anticipés
- > Les conditions de recours à l'arrêt de chantier

Partie 5

- > Les anomalies
- > Mesures à prendre en cas d'accident
- > La règle des 4A
- > Déclaration de dommages, responsabilité
- > Entraînement au QCM

DATES

DATES : Nous consulter

DURÉE : 21 h (3 jours)

VALIDITÉ

5 ans

MÉTHODES D'ÉVALUATION

QCM, Délivrance d'une Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR) nominative.

Pour information : L'attestation AIPR niveau « Encadrant » vaut attestation comme AIPR niveau « Opérateur ».

SECTEURS D'ACTIVITÉS CONCERNÉS

Travaux publics
Aménagements Paysagers

COÛT ET FINANCEMENT

Coût de la formation : Devis sur demande

Entreprises : Devis sur demande

Financements :

- OPCO - CNFPT : Aucun reste à charge
- Compte Personnel de Formation (CPF)
- Financement personnel

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Activités adaptées à la formation des adultes
- Animation de formation participative s'appuyant sur les expériences des candidats. Salle de cours équipée de moyens multimédias
- Contrôle des connaissances via un Questionnaire à Choix Multiples (QCM) établi par le Ministère de la Transition Écologique et Solidaire (MTES)

COMPÉTENCES VISÉES

- Savoir mettre en pratique les procédures d'AIPR
- Être en capacité de travailler à proximité des réseaux aériens et/ou enterrés
- Être en mesure de conduire toutes les étapes de chantier
- Connaître et appliquer les règles de sécurité

TAUX DE SATISFACTION

N/C



Accueil CFPPA
02 37 33 72 30
cfa.eure-et-loir@educagri.fr



CFPPA
La Saussaye
28630 - Sours